Image not found or type unknown

# Calcul des dommages et intérêts suites à des violences volontaire

Par **carmenmp60160**, le **31/05/2013** à **10:49**

Bonjour,

Suite à des violences volontaires le 3 février 2013 exercées par mon ex-concubin, je viens de recevoir un avis d'audience pour confirmer ma position en tant que partie civile et me rappeler la possibilité de demander des dommages et intérêts.
Sachant qu'en tant qu'ex-concubine du prévenu, que ce dernier est en position de récidive légale comme il a déjà commis les mêmes faits le 14/10/2009 sur ma personne. De plus, sachant que j'ai un certificat médicale établi par un médecin légal d'un UMJ ayant conclu à une ITT de 5 jours, avec un certificat également d'arrêt de travail qui a fait que je n'ai pas pu travailler 2 jours en extra, et que pendant une semaine je n'ai pas pu aller en cours à cause des douleurs et marques que j'avais suite aux faits. Je rajoute aussi le fait que pendant un certain temps, il n'a pas arrêté de m'appeler pour que j'enlève ma plainte et que sa famille en fait de même, que j'ai vraiment peur maintenant qu'il puisse faire quelque chose pour m'empêcher que j'aille jusqu'au bout cette fois-ci.
Ainsi je voudrais savoir à combien je pourrais prétendre pour les dommages et intérêts?? Sur quel préjudice dois-je me baser essentiellement (moral, physique, esthéyique)??

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés